

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2 000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Forte de 20 ans d'expérience, elle a su développer des outils efficaces, lui permettant de mener de nombreuses actions de restauration aux côtés des collectivités et propriétaires privés.

1 projet est ainsi soutenu tous les 5 kms !

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seuls le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir et l'Association Epic (Etude du Patrimoine de l'Isle Crémieu) seront également destinataires ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous leur communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation Rhône-Alpes dont vous dépendez.

la Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Rhône-Alpes
Fort de Vaise
27, bd Antoine de Saint-Exupéry
69009 Lyon
04 37 50 35 78
rhonealpes@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org
Suivez-nous sur [f](#) [t](#) [in](#) [v](#) [i](#)



COMMUNE DE CRÉMIEU

Place de la Nation-Charles-de-Gaulle
BP 40002
38460 Crémieu
04 74 90 70 92
ville.cremieu@wanadoo.fr
www.ville-cremieu.fr



ASSOCIATION EPIC (ETUDE DU PATRIMOINE DE L'ISLE CRÉMIEU)

Maison des Associations, rue de Lattre de Tassigny
38460 Crémieu
contact@assepic38.fr
www.facebook.com/assepic

NOS PARTENAIRES



FONDATION



DU PATRIMOINE

► Ensemble,

Restaurons la porte de la Loi à Crémieu en Isère



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Fondation du patrimoine - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

LE PROJET

Description

UN PEU D'HISTOIRE...

Crémieu, cité médiévale du nord-Isère, se dévoile au gré des ruelles bordées d'immeubles anciens et d'édifices témoins d'une époque où se conjuguèrent activités économique, religieuse et militaire. Jadis, pour pénétrer dans Crémieu, il fallait passer par une des portes ou poternes fortifiées intégrées à des murs d'enceinte (il semblerait qu'il y ait eu jusqu'à neuf portes ou poternes), le tout formant un bel ensemble et conservé en l'état pour une très grande partie, ce qui est assez exceptionnel en France.

Ces portes étaient donc l'unique moyen de franchir les remparts et de se protéger des ennemis ou des épidémies venant de l'extérieur. En cas de danger, pont-levis relevé, herse descendue et vantaux fermés, la porte était un véritable obstacle pour repousser l'assaillant. La porte de la Loi, dont l'existence est attestée dès la seconde moitié du XV^{ème} siècle, était une des entrées principales de la ville à la fin du Moyen-Age. Elle était précédée d'un fossé alimenté par les eaux de la rivière de Vaud (actuellement souterraine).

LE PROJET DE RESTAURATION

La porte de la Loi est un ouvrage imposant, les arases de la maçonnerie se situent à 20 m environ au-dessus des douves anciennes. Son toit à quadruples rampants est couvert de lauzes. Sont conservés les corbeaux de pierre, qui autrefois soutenaient une galerie de défense en bois, les hourds.

Classée Monument Historique en 1906, la porte est interdite pour l'heure de passage. Elle a fait l'objet d'un diagnostic sanitaire de son bâti en 2018. Ce dernier a révélé une importante altération par le temps et par les aléas climatiques, des éléments en pierres, de la charpente et de la toiture en lauzes.

Il est donc temps de restaurer cet édifice pour permettre aux habitants et aux visiteurs, de franchir à nouveau demain cette entrée historique et symbolique de la cité crémolane, et plus largement du territoire géographique de l'Isle Crémieu.

Montant des travaux	510 000 €
Objectif de collecte	70 000 €
Début des travaux	2021

Credit photos © Commune de Crémieu



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider la restauration de

La Porte de la Loi

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/63053

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine

La Porte de la Loi

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu <small>(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)</small>	17 €	68 €	170 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière <small>Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)</small>	12,5 €	50 €	125 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés <small>Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT</small>	20 €	80 €	200 €

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre